

FINALE ATLANTIQUE FLOTTE PARTAGEE 2022-2023

CN PORNIC
18 & 19 mars 2023
Grade 4

AVIS DE COURSE

1. AUTORITE ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice (AO) sera le CN Pornic, structure affiliée à la Fédération Française de Voile (FFVoile), en partenariat avec la Ligue de voile des Pays de la Loire.

2. LIEU DE L'EPREUVE

L'épreuve « Finale Atlantique » de flotte partagée aura lieu à Pornic sur le Port de plaisance, le samedi 18 et dimanche 19 mars 2023.

3. GRADE DE L'EPREUVE

Cette épreuve sera de niveau grade 4. Elle est inscrite au calendrier FFVoile.

4. PROGRAMME PREVISIONNEL

Samedi 18:

9 h à 10 h : Confirmation des inscriptions, pesée des équipages.

10 h : Briefing et Tirage au sort des bateaux.

11 h : Premier signal d'avertissement.

Dimanche 19:

9 h : Briefing.

10 h : Premier signal d'avertissement.

16 h : Heure limite pour le dernier signal d'avertissement.

Remise des prix à l'issue des courses.

5. BATEAUX ET VOILES

L'épreuve sera courue sur des bateaux J80, 6 bateaux seront fournis. Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spinnaker asymétrique.

6. EQUIPAGES

6.1 La liste des participants concerne les équipages sélectionnés lors des sélectives régionales des ligues Bretagne, Loire Atlantique et Nouvelle Aquitaine conformément aux règlements de chaque ligue. 4 équipages de chaque ligue sont sélectionnés pour cette épreuve soit 12 équipages sur 6 bateaux.

6.2 L'équipage (barreur/barreuse inclus(e)) doit être constitué de **4 à 5** membres. Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque membre d'équipage portant au minimum un

short et un tee-shirt, ne doit pas excéder **350kg**.

- 6.3 Chaque équipage participera sous un « **nom d'équipage** » et désignera un « **chef de bord** », représentant de l'équipage.
- 6.4 Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le comité pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou toutes autres solutions.

7. DEMANDES D'INSCRIPTIONS

- 7.1 La date limite pour faire une demande d'inscription est : le **mercredi 15 mars 2023**.
- 7.2 Les demandes d'inscriptions doivent être envoyées à l'AO en remplissant la fiche de demande d'inscription en annexe du présent avis de course, et en les renvoyant à : thomas.romont@free.fr et sarah@cnpornic.com.

8. INSCRIPTIONS

- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription leur licence FFVoile mention « compétition » ou leur licence FFVoile mention « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la voile, y compris en compétition de moins d'un an. Pour les mineurs, elle devra être accompagnée d'une autorisation parentale.
- 8.2 L'équipage sera admis, après avoir rempli les formalités d'inscription et payé les droits dans les délais et versé le dépôt de garantie. Le paiement d'inscription se fera par internet. La caution d'un montant de 1500€ devra être déposée par chèque au moment de la confirmation d'inscription.

9. Droits d'inscription :

Les droits d'inscription pour l'épreuve sont de 300 € pour un équipage de 5 ou 240 € pour un équipage de 4, ils doivent être réglés, au plus tard le 15 mars 2023, auprès du Club Organisateur : CN Pornic.
Contacter Sarah BEN AMAR : sarah@cnpornic.com.

10. Caution des dommages

- 10.1 (a) Une caution initiale de 1500€ devra être versée à l'inscription, par chèque, sauf délai prolongé par l'AO. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par le chef de bord à chaque incident.
(b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de cette caution, il pourra être demandé au chef de bord de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
(c) Après l'épreuve, le solde des cautions sera rendu dans les 10 jours.
- 10.2 Assurance : L'AO conseille vivement aux chefs de bord de souscrire au **rachat de franchise FFVoile** via leur espace licencié.

11. REGLES

- 11.1 (a) L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les RCV.
(b) Les règles d'utilisation des bateaux (définies dans les IC) s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
(c) L'épreuve se courra en arbitrage directe selon l'Annexe UF.
(d) les règlements fédéraux ainsi que le règlement du Championnat de Ligue Flotte Partagée 2022-2023
(e) Le règlement intérieur du CN Pornic.

12. FORMAT DE L'EPREUVE

- 12.1 Le Format sera détaillé dans les IC de l'épreuve.
- 12.2 L'épreuve pourra être constituée de phases de poules (6 équipages par poule) suivies de Finales Rond Or et Argent.
- 12.3 L'AO peut changer le format si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

13. PARCOURS

- 13.1 Le parcours sera des allers-retours avec une porte sous le vent.
- 13.2 La zone de course sera située dans la baie de Bourgneuf.

14. PUBLICITE

Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Réglementation World Sailing 20.4.2 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.

15. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

16. PRIX

Le premier équipage "club" gagnera son inscription à la **Ligue Nationale de voile 2023** (qui aura lieu à l'APCC du 12 au 15 octobre). Un équipage "club" est un équipage ayant au minimum 75% de l'équipage licencié dans le même club (La LNV impose que les équipages soient constitués d'équipiers d'un seul et même club).

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter : Sarah BEN AMAR
Club Nautique de Pornic
sarah@cnpornic.com
02.40.82.34.72

FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION FINALE ATLANTIQUE - FLOTTE PARTAGEE CN PORNIC - 18 & 19 MARS 2023

NOM DE L'EQUIPAGE :

CLUB REPRESENTE :

Coordonnées du Chef de bord :

Nom / Prénom : Courriel :

Adresse: Tel. :

| Composition de l'équipage (4 à 5 membres) | | | | | | |
|---|-----|--------|------------|------|-----------|-----------------------|
| | Nom | Prénom | N° licence | Club | Sailor ID | Poids (réservé AO) |
| Chef de bord | | | | | | |
| Equipier | | | | | | |
| Equipier | | | | | | |
| Equipier | | | | | | |
| Equipier | | | | | | |
| Total | | | | | | |

Poids total maximum: 350 kg

Frais d'inscription **300 euros** pour un équipage de 5 ou **240 euros** pour un équipage de 4. Aucun paiement par personne ne sera accepté (**somme totale à régler au plus tard le 15/03/2023**)

Caution Matériel : **1 500 Euros, uniquement par chèque** (au moment de la confirmation d'inscription)

L'AO conseille au chef de bord d'effectuer auprès de la FFVOILE, dans votre espace licencié, un rachat de franchise ; celle-ci vous permettra de couvrir les dégâts occasionnés à un tiers.

Signature du
Chef de bord :

Fiche d'inscription à adresser au plus tard **le mercredi 15 mars 2023** à :
Sarah BEN AMAR (sarah@cnpornic.com)
et Thomas Romont (thomas.romont@free.fr)